

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2003)
Heft: 3

Artikel: "Hors service tôt ou tard"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

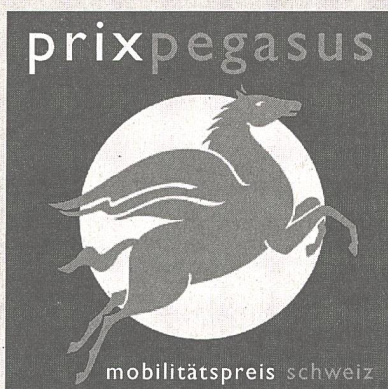
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le panthéon grec pour illustrer le prix de SuisseEnergie

- Hans Luzius Schmid, directeur suppléant de l'Office fédéral de l'énergie et responsable du programme *SuisseEnergie*;
- Marie-José Wiedmer-Dozio, architecte et urbaniste genevoise.

Ont par ailleurs été désignés comme experts: Lino Guzzella, professeur des technologies de l'environnement à l'EPFZ, ainsi que Felix Walter, partenaire ECOPLAN et responsable du programme du Projet National de Recherche PNR 41 «Transports et environnement».

Au 19 avril 2003 (délai de remise des projets), Elke Schelling, responsable de projet et directrice suppléante de *sun21* ne dénombrerait pas moins de 48 travaux candidats au prix. «Ce résultat a largement dépassé nos attentes!». 46 projets ont été jugés recevables; 38 provenaient de Suisse alémanique, 7 de Suisse romande et 1 du Tessin.

Il n'est pas si surprenant que le *prix pegasus* ait donné des ailes à de nombreux prétendants, puisqu'un chèque de CHF 100 000.- était promis au lauréat. «Le développement de l'idée la plus convaincante sera soutenu afin que le projet consacré bénéficie d'une diffusion maximale», précisait le texte de mise au concours. Les explications d'Elke Schelling: «Nous entendons aller plus loin que de simplement congratuler un lauréat».

Le *prix pegasus* sera décerné à l'occasion du 6^e Forum international de l'énergie *sun21*, qui aura lieu le 26 juin 2003 à Bâle. Dans l'esprit des shows à la hollywoodienne, 5 à 6 projets «nominés» seront initialement présentés avant que ne soit communiqué le nom du lauréat.

Inscription auprès de *sun21*, CP 332, CH-4010 Bâle, tél. 061 227 50 55, fax 061 227 50 52. (Les lectrices et les lecteurs d'*energie extra* peuvent également s'inscrire après la clôture officielle des inscriptions, le 8 mai 2003).

INITIATIVES ATOMIQUES

«Hors service tôt ou tard»

Après le résultat de la votation du 18 mai 2003 sur les initiatives atomiques, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) précise.

Avec la loi sur l'énergie nucléaire, le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré un contre-projet indirect aux deux initiatives atomiques et prévu plusieurs améliorations:

- On renonce pendant dix ans au retraitement des éléments combustibles usés, avec possibilité pour l'Assemblée fédérale de prolonger cette période de dix années supplémentaires.
- A l'avenir, les exploitants des centrales nucléaires seront davantage mis à contribution pour financer les coûts de désaffectation des centrales et de gestion des déchets.
- Les exploitants des centrales nucléaires devront soumettre au Conseil fédéral un programme de gestion des déchets radioactifs.
- L'origine du courant doit être déclarée.
- Et l'on facilitera l'injection dans le réseau du courant produit à partir d'énergies renouvelables.

La loi sur l'énergie nucléaire a été approuvée par le Parlement le 21 mars 2003. Le lancement d'un référendum contre elle serait inutile. En cas de référendum, une votation populaire aurait lieu en 2004. Si le référendum était refusé, la loi entrerait en vigueur probablement au début de 2005.

Et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) commente ainsi le double non aux initiatives atomiques:

Par un double non, le peuple et les cantons ont conforté le Parlement et le Conseil fédéral dans leur position: dans la mesure où elles restent sûres, les centrales nucléaires continueront de fonctionner.

Ce résultat atteste une forme de confiance vis-à-vis des autorités de surveillance (DSN) tout en les obligeant à prendre leurs responsabilités: en décidant de la durée d'exploitation des centrales nucléaires, elles mettront au premier plan les critères de sécurité.

Même sans date limite de la durée d'exploitation, les centrales nucléaires devront tôt ou tard être mises hors service. Nous aurons dès lors besoin, à une vaste échelle, de nouvelles

technologies énergétiques et de sources d'énergie renouvelables.

Un non aux initiatives n'équivaut donc pas à un rejet des énergies renouvelables. Il confirme au contraire la politique énergétique de la Suisse qui repose sur celles-ci et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Dimanche soir, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a apporté un soutien clair au programme *SuisseEnergie* en affirmant que ce dernier ne devrait pas être sacrifié sur l'autel des allègements budgétaires. Si le financement fait néanmoins défaut, Moritz Leuenberger propose d'édicter des prescriptions concernant la politique énergétique ou de recourir à une redevance liée.

Le Conseil fédéral, le DETEC et l'OFEN ont souligné la difficulté à sortir rapidement du nucléaire: En effet, la mauvaise conjoncture actuelle, la crainte d'une diminution des rentes ou une perte d'emploi pourraient inciter quelques votants à refuser ce genre d'expériences coûteuses. Heureusement, nous disposons de plus de temps pour trouver les sources d'énergie idoines pour l'avenir. Mais nous n'atteindrons ce but qu'en créant une nouvelle alliance, au sein de laquelle nous collaborerons étroitement avec l'économie, la science, l'industrie électrique et d'autres milieux.

Coupon

Abonnement gratuit à *energie extra*
Pour avoir des nouvelles tous les deux mois de l'OFEN et du programme *SuisseEnergie*, on peut s'abonner à *energie extra* ou commander des numéros supplémentaires.

Numéro: _____

Nombre d'exemplaires: _____

Nom: _____

Adresse: _____

NP/Lieu: _____

Coupon de commande à envoyer ou à faxer à:

OFEN
Section Information
Case postale 3003 Bern, fax 031 323 25 10
ou par e-mail: office@bfe.admin.ch
Bureaux de l'OFEN: Worbentalstrasse 32, 3063 Ittigen

Eine deutschsprachige Ausgabe von *energie extra* ist erhältlich beim Bundesamt für Energie 3003 Bern, Fax 031 323 25 10.